



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

N° 28-2026

Objet : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants, et L. 1414-2 et L. 1411-5,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les listes de candidature,

Considérant qu'à la suite de l'installation du Conseil communautaire, il convient de procéder à l'élection des membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Considérant qu'outre le Président de la Communauté, son Président, cette commission est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du Conseil communautaire élus par le conseil à la représentation au plus fort reste, au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant que le dépôt des listes est autorisé jusqu'à la tenue de la présente séance, 16h00, par mail, au secrétariat de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Considérant que les dispositions de l'article 142 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 reprises, à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettent aux organes délibérants de procéder à la désignation de leurs représentants à main levée,

Considérant la décision de l'assemblée délibérante, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,

Considérant, dès lors, qu'il a été procédé au vote à main levée.

Le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Désigne Président de la commission d'appel d'offres : Monsieur Jonathan WOFSY en sa qualité de Président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Article 2 : Elit comme suit les délégués titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres :

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
A : Madame LABRUYERE Oriana	A : Madame FRANCOUAL Anne
B : Monsieur GIRAUD Frédéric	B : Monsieur BOUSQUET Philippe
C : Monsieur COULOUMY Christophe	C : Monsieur DARMON Charles
D : Monsieur IZARD Stéphane	D : Monsieur SOARES Marc
E : Monsieur COLLON Stéphane	E : Madame VALENTE Sabrina

Article 3 : Précise que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 16 avril 2026.

Le Président,
Jonathan WOFSY



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-neuf heures et trois minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le neuf avril s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

Etaient présents :

Mesdames FRANCOUAL, GUESMI, LABRUYERE, LACOSTE, RIBREAU-STABILE, SANTIN, TONNOIR, TRÂN, VIDAL et Messieurs BOUSQUET, COLLON, COULOUMY, DOUKALI, GIRAUD, GRANNONIO, IZARD, LADJICI, LAROUSSE, MARTIN, MORIN, PRUVOT, SOARES, VANACKER, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame INGLEZAKIS Manon pouvoir à Monsieur DOUKALI Abdelaziz.
Madame MORGADO Corinne pouvoir à Monsieur IZARD Stéphane.
Madame VALENTE Sabrina pouvoir à Monsieur COLLON Stéphane.
Monsieur DARMON Charles pouvoir à Monsieur GIRAUD Frédéric.
Monsieur GILLOT Franck pouvoir à Madame LACOSTE Bernadette.

Etait absente excusée :

Madame DIACONU Marina.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **24**

Membres excusés et représentés : **5**

Membre absent non représenté : **1**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur WOFYSY Jonathan, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du samedi 04 avril 2026